CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2027

Camping Le Petit Pyrénéen • Version applicable aux séjours 2027

Exploitant : SARL ARIE'JOIE – Camping Le Petit Pyrénéen
10 route de Sabarat, Castagnès, 09290 Le Mas-d'Azil • 07 87 06 12 72
contact@campinglepetitpyreneen.com • www.campinglepetitpyreneen.com

1. Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toute réservation d'un emplacement nu, d'un hébergement locatif ou d'une prestation complémentaire auprès du Camping Le Petit Pyrénéen.

Le client reconnaît avoir pris connaissance, avant la réservation, des caractéristiques essentielles de la prestation, des tarifs, des présentes CGV et du règlement intérieur. La réservation implique leur acceptation.

2. Réservation

La réservation devient ferme après validation par le camping et réception de l'acompte demandé, fixé à 30 % du montant du séjour sauf condition particulière indiquée au devis ou à l'offre.

Le client doit vérifier les dates, le type d'hébergement ou d'emplacement, le nombre de personnes, la présence d'animaux et les options réservées. Toute erreur doit être signalée rapidement.

3. Prix, taxe de séjour et prestations complémentaires

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises, hors taxe de séjour lorsqu'elle est due. Le tarif applicable est celui communiqué au moment de la réservation.

Les options et services complémentaires sont facturés selon le tarif 2027 affiché ou communiqué : location de draps, serviettes, draps de bain, petit déjeuner, location de réfrigérateur et option ménage.

Pour 2027, à titre indicatif : draps 16 € par séjour et par lit ; serviette de toilette 4 € ; drap de bain 5 € ; petit déjeuner 9 € par personne ; location de réfrigérateur 8 € par jour sous réserve de disponibilité ; ménage 45 € pour Coco Sweet, 65 € pour les locatifs 4/5 personnes et 75 € pour les locatifs 6 personnes.

4. Paiement

Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Pour toute réservation effectuée moins de 30 jours avant l'arrivée, le séjour est payable en totalité à la réservation.

À défaut de règlement dans le délai prévu, et après relance restée sans effet, le camping peut considérer la réservation comme annulée du fait du client selon les conditions d'annulation applicables.

5. Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation, le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement fournies à une date ou pendant une période déterminée.

6. Modification, arrivée tardive, départ anticipé et non-présentation

Toute demande de modification doit être adressée par écrit et reste soumise aux disponibilités et à l'accord du camping.

Aucune réduction ni aucun remboursement n'est dû en cas d'arrivée tardive, de départ anticipé ou de prestation non utilisée du fait du client.

En cas de non-présentation sans information préalable, l'emplacement ou l'hébergement pourra être remis en vente 24 heures après la date d'arrivée prévue. Les sommes dues restent acquises selon les conditions d'annulation.

7. Arrivées et départs

Les locatifs sont disponibles à partir de 16 h et doivent être libérés au plus tard à 10 h. Les emplacements nus sont accessibles selon les horaires communiqués et doivent être libérés au plus tard à 12 h.

Tout dépassement d'horaire doit faire l'objet d'un accord préalable de la direction et peut être facturé.

8. Dépôt de garantie, ménage et retenues

Un dépôt de garantie de 200 € par hébergement est demandé à l'arrivée ou selon les modalités précisées lors de la réservation. Il garantit notamment les dégradations, objets manquants, frais de remise en état et nettoyage anormalement nécessaire.

Le dépôt de garantie n'est pas une pénalité forfaitaire : toute retenue doit correspondre à un manquement ou à un coût de remise en état constaté. Le solde est restitué dans le délai annoncé au client après le contrôle de l'hébergement.

Le client est libre de souscrire ou non l'option ménage. S'il ne la souscrit pas, il réalise lui-même le ménage. Aucune méthode particulière n'est imposée ; l'hébergement doit simplement être rendu dans un état de propreté normal et conforme au feuillet ménage remis ou disponible à l'accueil.

- Vaisselle lavée, sèche et rangée dans le bon hébergement.
- Réfrigérateur vidé et propre ; équipements de cuisine et surfaces propres.
- Poubelles évacuées.
- Sanitaires et WC propres.
- Un bon coup de balai sur les sols ; le lavage à la serpillière est effectué par le camping. Mobilier, banquettes et surfaces visibles propres.
- Aucun déchet, aliment ou effet personnel laissé dans le locatif.

Niveau de remise en état nécessaire	Retenue ménage applicable
Ponctuelle	20 €
Partielle	35 €
Complète - Coco Sweet	jusqu'à 45 €
Complète - locatif 4/5 pers.	jusqu'à 65 €
Complète - locatif 6 pers.	jusqu'à 75 €

Le niveau retenu dépend de l'état réellement constaté et du travail nécessaire. En cas de salissure exceptionnelle, de dégradation, de linge ou d'équipement nécessitant un traitement ou un remplacement particulier, le camping peut facturer le coût réel justifié, y compris au-delà du forfait ménage. Si le montant des dommages excède le dépôt de garantie, le solde reste dû par le client.

Lorsque l'option ménage a été choisie, la vaisselle doit néanmoins être lavée, sèche et rangée, le réfrigérateur vidé, les poubelles évacuées et l'hébergement laissé normalement rangé. Les dégradations et salissures exceptionnelles ne sont pas incluses dans l'option.

Le client peut demander un état des lieux contradictoire dans les horaires proposés. En cas de départ hors horaires ou sans état des lieux contradictoire, le camping procède au contrôle après le départ. Toute retenue est motivée et, si nécessaire, étayée par photos, inventaire, devis, facture ou éléments de remise en état. Le client conserve la possibilité de contester une retenue.

9. Obligations du client et règlement intérieur

Le client s'engage à respecter le règlement intérieur du camping, les consignes de sécurité, les règles relatives aux visiteurs, aux animaux, à la piscine, au tri des déchets et à l'utilisation des installations.

Il doit disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages qu'il pourrait causer pendant son séjour.

10. Occupation des hébergements et emplacements

La capacité maximale indiquée pour l'hébergement ou l'emplacement ne peut être dépassée. Toute personne supplémentaire doit être déclarée et acceptée par le camping.

La sous-location et la cession de la réservation à un tiers sont interdites sans accord écrit préalable du camping.

11. Animaux

Les animaux sont acceptés uniquement dans les emplacements et hébergements signalés comme les acceptant, dans la limite indiquée au moment de la réservation et moyennant le supplément applicable.

Ils doivent être tenus en laisse, ne jamais être laissés seuls, disposer des documents sanitaires requis et ne pas occasionner de nuisance ou de dégradation.

12. Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

Plus de 30 jours avant l'arrivée : l'acompte reste acquis au camping.

À 30 jours ou moins de l'arrivée : les sommes versées restent acquises et le prix total du séjour demeure dû, sauf prise en charge par l'assurance annulation souscrite ou disposition légale contraire.

Aucun avoir n'est dû lorsque le client n'a pas souscrit d'assurance annulation, sauf geste commercial expressément accordé par le camping.

13. Annulation par le camping et force majeure

Si le camping est contraint d'annuler la prestation avant l'arrivée pour une cause qui lui est imputable, les sommes versées au titre de la prestation annulée sont remboursées au client, sans préjudice des droits que celui-ci tient de la loi.

En cas d'événement extérieur imprévisible rendant l'exécution impossible ou dangereuse, les conséquences sont appréciées conformément aux règles applicables et aux circonstances de l'espèce.

14. Assurance annulation

Une assurance annulation et interruption de séjour peut être proposée de manière facultative. Ses garanties, exclusions, délais et modalités de déclaration relèvent exclusivement du contrat d'assurance souscrit par le client.

15. Responsabilité

Le camping répond de ses obligations dans les conditions prévues par la réglementation. Le client reste responsable de ses effets personnels, de son matériel, des personnes mineures dont il a la charge et des dommages qu'il cause.

Toute dégradation ou disparition d'un équipement appartenant au camping pourra être facturée sur justificatif.

16. Données personnelles

Les données recueillies lors de la réservation sont nécessaires à la gestion du séjour, à la facturation et à la relation client. Le client peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression dans les conditions prévues par la réglementation en contactant : contact@campinglepetitpyreneen.com.

17. Réclamations et médiation de la consommation

Toute réclamation doit être adressée en priorité au Camping Le Petit Pyrénéen, de préférence par écrit, afin de permettre un traitement amiable.

Après réclamation écrite préalable restée sans solution satisfaisante, le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève le camping : Médiation Professionnelle - Médiateur de la Consommation - Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez, via le site www.mediateur-consommation-smp.fr.

18. Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français. À défaut de règlement amiable ou de médiation, le litige relève des juridictions compétentes selon les règles de droit commun.

19. Mise à jour

Version 2027 – applicable aux réservations et séjours réalisés sous cette version des CGV.